

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1876.

LA CONFÉRENCE.

La Porte a accepté la conférence sans conditions préalables : c'est officiel.

On s'entendra sans doute sur le programme des réformes, car l'Angleterre, aussi bien que l'Autriche, reconnaissent avec toutes les autres puissances la nécessité de ces réformes qui doivent mettre fin à la situation douloureuse des chrétiens. Mais, comme nous l'avons toujours dit, ce sera sur les questions pratiques, sur la mise en œuvre de ces réformes que les dissentiments pourront survenir. Jusqu'ici, on a toujours été d'accord en théorie ; mais on ne s'est jamais entendu quand il s'est agi de passer des principes à leur application.

On va se trouver en face de trois systèmes : le système turc qui propose cette nouvelle Constitution, parodie ridicule du parlementarisme, où l'élément chrétien, quoique trois fois supérieur en nombre, est pourtant sacrifié à l'élément musulman ; ensuite le système anglais, qui stipule pour les provinces une certaine autonomie administrative, tout en maintenant l'autorité de la Porte ; et enfin le système russe, qui demande une véritable autonomie politique et sociale, ne laissant à la Porte qu'un droit de suzeraineté consacré par le paiement d'un tribut.

L'Angleterre n'a point fait de l'acceptation de son programme une question de paix ou de guerre ; elle n'est pas assez engagée pour ne pouvoir sacrifier aux intérêts de la paix une partie de ses propositions.

Il n'en est point de même de la Russie, qui a joint à son programme un véritable ultimatum, et dont le souverain a déclaré à Moscou qu'il en appellerait à la force s'il n'était pas fait droit à ses demandes. La Russie s'est tellement avancée qu'elle ne

peut guère rabattre de ses prétentions sans subir à la conférence un échec diplomatique.

C'est donc le programme russe qui sera l'objet le plus important des délibérations des plénipotentiaires réunis à Constantinople. Là va se décider la paix ou la guerre ; car si la conférence échouait, il ne resterait plus aucun espoir d'arrangement.

Dieu veuille qu'une lutte dont les conséquences sont incalculables soit épargnée à l'Europe !

Chronique générale.

SENAT.

On annonce que la gauche du Sénat, n'ayant pu se mettre d'accord sur le choix de candidats pour les fauteuils inamovibles, a pris le parti de l'abstention.

On doute que les constitutionnels s'associent à cette manœuvre.

La séance d'hier 21 novembre a eu lieu sous la présidence de M. Duclerc, vice-président.

L'ordre du jour appelait la suite de la discussion du projet de loi sur l'administration de l'armée.

L'article 25, service de l'artillerie et du génie, est ajourné.

L'article 27, réglant l'assimilation des grades, est adopté après la substitution de l'expression *correspondance des grades* à celle d'*assimilation*.

Le tableau fixant à 300 le nombre des fonctionnaires de l'intendance est adopté.

Sur l'article 28, le ministre de la guerre et la commission sont en désaccord.

Le général Berthaud combat l'admission des officiers d'administration de l'intendance, qu'appuie le général Chareton.

Après une assez longue discussion et deux épreuves douteuses, le Sénat donne raison au ministre de la guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans la séance d'hier mardi, présidée par M. Grévy, M. de Douville-Maillefeu a déposé une proposition pour la conversion de la rente et en a demandé le renvoi à la commission du budget.

M. Léon Say a demandé et obtenu le renvoi à la commission d'initiative, devant laquelle il combattra la proposition.

L'ordre du jour appelait la discussion du budget de la Légion-d'Honneur.

Le gros événement est toujours la rencontre du maréchal de Mac-Mahon et de M. Gambetta à la cérémonie d'inauguration de la manufacture de Sèvres. Le président de la commission du budget a été présenté au Président de la République par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et le Maréchal aurait donné une poignée de main à M. Gambetta.

Ce fait, dont les républicains veulent déjà grossir l'importance, donne lieu à des versions différentes sur les conditions dans lesquelles il s'est produit et sur ses conséquences.

La République française en rend compte comme suit :

« A deux heures, le Maréchal-Président de la République arrivait. Peu d'instants après, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts lui présentait les membres de la commission du budget et son président. M. Gambetta s'est déclaré personnellement heureux que la commission du budget l'ait chargé de la représenter dans cette cérémonie, et d'avoir à porter de sa part au Maréchal-Président l'expression de l'esprit de concours qui l'anime pour le développement et l'amélioration de tous les services publics du gouvernement de la République. »

La Tribune, de son côté, dit ceci :

« Avant quelques six mois d'ici, surtout si M. Gambetta continue dans la voie où il s'est

engagé en soutenant le maintien d'un ambassadeur au Vatican, nous sommes convaincu qu'il deviendra un *familier du Maréchal* et de son entourage ; et il en sera *vraiment digne*. »

Les bonapartistes ont été plus amers que d'autres dans l'expression de leur mécontentement. La Nation s'est exprimée en ces termes dictés peut-être par la pensée que le Maréchal devrait songer davantage au prince impérial :

« Donc nous ne sommes point émus de l'entrevue de Sèvres comme d'un événement inattendu et de portée : nous en sommes simplement attristés comme d'un accident prévu depuis longtemps. Il était fatal que M. le maréchal de Mac-Mahon descendrait jusqu'à M. Gambetta, ou, si vous l'aimez mieux, que M. Gambetta s'élèverait jusqu'au Maréchal. Qui des deux a fait le plus de chemin ? Est-ce le Maréchal ? Est-ce M. Gambetta ? »

Il serait curieux de comparer les distances parcourues des deux parts, de mesurer s'il y a plus loin du Mac-Mahon de Malakoff au Mac-Mahon de Sèvres, que du Gambetta mal poli, raboteux, torve, exubérant et tonitruant du procès Baudin, au Gambetta rassis, posé, doux et avenant qui pressait hier avec effusion la main du compagnon de gloires et d'infortunes de Napoléon III. Mais une telle comparaison pourrait paraître irrévérencieuse et serait peut-être interprétée à mal. C'est pourquoi nous passons.

S'il fallait un rapprochement, nous l'emprunterions plutôt à l'histoire des dernières années de la monarchie légitime. Sur ce terrain, nous ne saurions blesser celui que le descendant de nos rois appelait — il y a trois ans — le Bayard des temps modernes. L'entrevue du maréchal et de M. Gambetta nous rappelle, toutes proportions gardées, cet infortuné Louis XVI inclinant sa majesté devant le dictateur de la Constituante, tâchant à sauver sa couronne, — il ne s'agissait pas encore de sa tête, — au prix d'une mésalliance, faisant de la contre-révolution avec

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE FACTEUR DE CANTON.

(Suite.)

VII.

Quelques jours après cette conversation, la demeure d'Effendon était vide, et un nouvel agent se trouvait chargé de la direction du comptoir américain.

Le facteur avait disparu sans que personne pût soupçonner ce qu'il était devenu.

Quelques-uns le soupçonnaient de s'être embarqué secrètement pour retourner en Amérique ; mais l'opinion générale était que, poussé à bout de courage, il avait mis lui-même un terme à ses peines par une mort volontaire.

Or, pendant que l'on discutait à ce sujet dans la factorerie, Effendon, chaussé de sandales en paille de riz, coiffé d'un chapeau pointu ayant dix-huit pouces de bord, et enveloppé dans une longue robe en *daba* (1), serrée par une ceinture à laquelle pendaient un couteau, un éventail et une boîte à

(1) Ettoffe de coton dont on s'habille en Corée.

parfums, était déjà en route pour la ville de Peking.

En prenant le costume de marchand coréen que nous venons de décrire, il avait eu principalement en vue de justifier sa tournure et son accent étrangers ; mais il s'aperçut bientôt que cette précaution était à peine nécessaire.

Incapables de soupçonner la témérité de son entreprise, et accoutumés d'ailleurs aux variétés de langages et de physionomies des races qui couvrent l'immense territoire du céleste empire, les Chinois ne prirent point garde à lui ; et ce qui, à ses propres yeux, avait paru une folie que l'amour paternel pouvait seul justifier, lui sembla bientôt une entreprise presque facile.

Le désir d'éviter toute rencontre qui eût pu le faire reconnaître, avait décidé Effendon à se rendre à Peking par eau.

Malheureusement cette voie était encore plus lente que sûre ; car, bien que les Chinois aient ouvert dans leur pays-trois cent cinquante canaux qui sont devenus le moyen presque unique de transport pour les marchandises et les voyageurs, leurs ingénieurs n'ont point encore inventé les écluses, et lorsque la barque arrive à un barrage, il faut l'échouer sur une double cale, au haut de laquelle se trouve une machine qui aide à la hisser, puis à la redescendre.

Les retards continuels qu'une pareille opération apportait au voyage eussent donc permis au facteur

d'examiner en détail le pays qu'il traversait, si son impatience ne l'eût rendu insensible à tout ce qui frappait ses yeux.

C'était pourtant un spectacle aussi riche que curieux et varié.

Des milliers de bateaux se croisaient sur le canal, remplis de passagers assis sur des nattes, qui abrégèrent la route en jouant aux cartes, au dés, ou au *tsoumoi* (1) ; les deux rives étaient diaprées de blé, de cannes à sucre, de riz ou de cotonniers, et les routes fourmillaient de paysans, à la ceinture desquels pendaient la bourse de tabac, la pierre à fusil et le briquet, ou de femmes portant leurs plus jeunes enfants dans un sac fixé à leurs épaules. Ils passèrent également devant quelques lacs couverts de radeaux, de pêcheurs qui faisaient plonger des *leu-zes* (espèce de cormoran), auxquels ils enlevaient ensuite leur proie.

En arrivant à Nanking, Effendon trouva un grand rassemblement de bourgeois occupés à voir un combat de sauterelles qui donnait occasion à de nombreux paris (2).

Le patron de la barque prit aussi dans cette ville un nouveau passager, qui, comme Effendon, se rendait à Peking.

C'était le fils d'un pauvre corroyeur qui, au lieu

(1) Jeu qui se joue avec les doigts, comme la *mourre*.

(2) Ces combats sont fort en usage, de même que ceux de grillons, de cailles et de coqs.

de continuer la profession de son père, avait voulu parcourir la carrière des lettrés.

On sait qu'en Chine toutes les places, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre militaire, sont données au concours, et sans égard pour la classe à laquelle appartient le candidat. Les aspirants qui ne réussissent point dans ces épreuves s'établissent habituellement comme maîtres d'école dans les villes ou dans les bourgs, et facilitent ainsi à de plus jeunes les moyens de se présenter dans la lice à leur tour.

C'était grâce à l'un de ces maîtres que le fils du corroyeur avait pu acquérir les connaissances demandées pour l'examen de dernier rang. Quant à l'argent qu'exigeait cet examen, le corroyeur le lui avait procuré en vendant comme esclave un de ses frères, espèce d'idiot auquel il n'avait jamais pu apprendre son métier ; car la loi chinoise, semblable à la loi romaine, donne au père la toute propriété de ses enfants, et lui permet d'en disposer comme d'une chose.

Grâce à ce secours, Tchao (on nommait ainsi le jeune Chinois) avait réussi à se faire recevoir lettré ; mais il n'avait encore pu obtenir la place que ce titre lui permettait de remplir.

C'était, du reste, un jeune homme remuant, causeur, officieux, et toujours en quête d'une occasion qui pût lui être profitable.

Quelques heures après son embarquement il était

le génie même de la révolution, avec le grand Mirabeau.

» Où cette politique conduisit la monarchie, il est superflu de le rappeler : au 40 août, le roi se laissa coiffer du bonnet rouge; après avoir sollicité Mirabeau, il supplia Barnave, et, de chute en chute, il ira jusqu'à ce qu'il tombe pour ne plus se relever.

» Un autre de nos rois, le roi Louis-Philippe, chantait la *Marseillaise* pour faire plaisir à sa bonne garde nationale : c'est la garde nationale qui le renversa.

» Nous ne sommes pas des prophètes de malheurs et nous nous gardons bien d'établir un rapport choquant entre des situations sensiblement différentes. De ce que le duc de Magenta n'a pas craint de donner l'accolade en public à l'ex-dictateur de Tours, nous ne concluons pas que c'est fait de nous; nous ne disons pas au Maréchal : Après M. Gambetta, M. Naquet; après M. Naquet... le bonnet rouge et la *Marseillaise*. Nous trouvons seulement qu'il va un peu vite; et nous lui disons, avec une respectueuse tristesse : Ne prodiguez pas trop ces poignées de main-là, et défiez-vous des Mirabeau d'occasion. »

Ces échantillons pris dans divers organes montrent dès à présent comment on juge l'entrevue de Sèvres.

« Quant à nous, dit le *Journal de la Vienne*, sans chercher à nous dissimuler la portée de cet événement, nous croyons cependant qu'il ne faut pas l'exagérer au point de croire, comme quelques-uns déjà, que, avant deux mois, M. Gambetta sera président du conseil. Non pas parce que nous croyons que le duc de Magenta est décidé à empêcher que M. Gambetta devienne jamais ministre; à notre avis, il lui importe assez peu que le ministère de l'intérieur soit entre les mains de M. Gambetta ou de M. de Marcère que soutient M. Gambetta et qui, sans M. Gambetta, ne resterait pas vingt-quatre heures en fonctions, mais, par cette seule raison qu'il y a dans le Parlement deux hommes qui ne peuvent être ni ministre, ni président du conseil.

» Ces deux hommes sont : 1° M. Thiers qui, ayant été président de la République, ne voudrait plus remplir un rôle de subordonné; et 2° M. Gambetta qui sait parfaitement que s'il devenait ministre, il ne tarderait pas à être jeté par terre par quelque coup de majorité parlementaire, et qui ne voudra pas compromettre en quoi que ce soit sa candidature éventuelle à la présidence de la République. M. Gambetta préfère de beaucoup faire et défaire à son gré les ministères. Il s'usera moins vite en usant les autres.

» Maintenant, quant à savoir si, comme les plus méchants le prétendent, c'est le Maréchal qui a été présenté à M. Gambetta, ou si c'est M. Gambetta qui a été présenté au Maréchal; si c'est le Maréchal qui s'est avancé le premier vers M. Gambetta, ou si c'est M. Gambetta qui a fait les premiers pas vers le Maréchal, la chose ne vaut pas la peine d'être discutée tant elle nous paraît simple. C'est M. Gambetta qui, enchanté de

saisir l'occasion qui se présentait à lui de se trouver en rapport avec le duc de Magenta, a demandé à être présenté au chef de l'Etat.

» Comme le dit très-bien l'*Ordre*, « M. Gambetta, jusqu'à présent, avait affecté d'éviter tout contact avec les régions élevées du pouvoir. C'était pure affaire d'amour-propre, ou, si l'on aime mieux, de dignité. Mahomet ne voulait pas aller à la montagne; il voulut que la montagne fit la moitié du chemin. Ses vœux sont exaucés. »

Nous lisons dans la *Presse* :

« On nous mande d'une source absolument autorisée que la Turquie, pour se concilier les puissances européennes et pour faire pièce aux exigences russes, est disposée à accorder l'autonomie à la Bosnie et à l'Herzégovine, qui formeraient un Etat tributaire de la Porte sous le gouvernement de Midhat-Pacha, avec les pouvoirs illimités d'un souverain. Celui-ci serait alors à même d'appliquer dans ses provinces ses idées libérales et ses projets de réformes. »

Nous ne croyons pas devoir ajouter foi à cette information.

On annonce que le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a annulé une délibération prise par le conseil général du Rhône dans sa dernière session, délibération par laquelle ce conseil émettait le vœu que le gouvernement adoptât comme jour de fête nationale le 22 septembre, en commémoration du 22 septembre 1792.

Il est probable que la Chambre aura terminé l'examen du budget dans une dizaine de jours. La session serait close dans les premiers jours de décembre, et toutes les questions irritantes renvoyées à la session ordinaire.

Le gouvernement a été informé qu'il serait interpellé prochainement à la Chambre des députés sur son interprétation de la loi sur les honneurs militaires à rendre aux membres de la Légion-d'Honneur.

La réunion extraparlamentaire des médecins faisant partie du Sénat ou de la Chambre des députés a repris ses séances.

Du compte rendu communiqué aux journaux il résulte que, parmi les questions mises à l'ordre du jour par la réunion, se trouve le projet de loi relatif aux médecins étrangers et aux gradués des universités étrangères, et sur lequel il a été déposé un rapport sommaire concluant à la prise en considération. La réunion a décidé qu'elle comprendrait les pharmaciens parmi ceux que doit protéger la loi nouvelle.

M. Cornil a développé un programme des réformes à introduire dans l'enseignement de la médecine.

La réunion a décidé que ses séances auraient lieu mercredi à Paris.

Vendredi soir a eu lieu, à Lille, l'ouverture du congrès des comités catholiques de France. Cette imposante cérémonie était présidée par M^r Monnier, évêque coadjuteur de Cambrai, qui avait à ses côtés M. le comte de Melun, ancien député. M. Béchamp, doyen de la faculté catholique de médecine, a prononcé un discours sur l'accord de la science et de la foi.

Des avis particuliers reçus de Saint-Petersbourg indiquent qu'après la revue qu'il a passée, le czar s'est entretenu avec M. le général Leflo. Dans cette conversation, l'empereur aurait exprimé à notre ambassadeur qu'il désirait la paix, qu'il la voulait sincèrement, qu'il ne mettrait ses troupes en marche que pour imposer, si l'on ne pouvait l'obtenir, pour les chrétiens d'Orient une situation meilleure, juste et durable.

Ces explications ne nous paraissent pas très-rassurantes. Pour obtenir, il faut ne demander que ce qu'il est possible d'accorder.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Emmanuel Castaing, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient d'être reçu bachelier devant la Faculté des lettres de Poitiers.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Voici la liste des élèves de l'arrondissement de Saumur qui ont été jugés dignes d'obtenir le *certificat d'études primaires* en 1875-1876 :

Saumur. — Alphonse Calandras, Eugène Corbineau, Emile Déprez, Louis Galbrun, Jules Rousseau.

Montsoreau. — Charles Cottreau, Alexandre Desvaux, Arthur Pottier.

Neuillé. — Louis Rondeau.

Varennes-sous-Montsoreau. — Fernand Boucher, Louis Dufresne, Giraud, Auguste Godernault, Albert Marsille.

Villebernier. — Delalande, Charles Lambault, Morisseau.

Saint-Clement-des-Levés. — Goslard, Clément Penneau, Auguste Sourdeau.

Les Rosiers. — Henri Coutoux, Albert Delaporte, François Guillot, Louis Besson, Louis Bruneau.

Concourson. — Jean Cloteau, Louis Dittière, Louis Mignot, Anatole Panneau, Percher.

Martigné-Briand. — Séraphin Augé.

Soulanger. — Henri Girard, Guichoux, Renault.

Gennes. — Bourgerie, Eugène Denouault,

André Bourseau, Marquet, Alphonse Ménard, Jean Vinsonneau.

Ambillou. — Henri Guionneau, Hyacinthe Thibault.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Charles Benard, Eugène Fretay, Auguste Razin.

Coutures. — Léon Gaillot.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Victor Bin, Louis Marionneau.

Grézille. — Eugène Guibert.

Le Coudray-Macouard. — Victor Boudairon, Emile Bontemps, Emile Lamirault, Emile Vaudel.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Prosper Renaud, Lucien Avril.

Saint-Just-sur-Dive. — Louis Lambert.

Le Puy-Notre-Dame. — Eugène Anger, Pouet, Gaudin, R. Gaudicheau, Charles Godicheau, Louis Hardouin.

Coron. — Eugène Grimault, Adolphe Lelemand.

La Fosse-de-Tigné. — Jérôme Busson.

Saint-Hilaire-du-Bois. — Jean-Hilaire, Victor Bibard, Louis Renu.

La Salle-de-Vihiers. — Brunet, Pierre Cotanceau, Pierre Paineau.

Tigné. — Henri Gaudicheau, Eugène Mauriceau.

Nous croyons utile de rappeler aux intéressés, à cette époque de l'année, qu'en exécution de la loi du 23 août 1871, les propriétaires sont tenus de faire au bureau de l'enregistrement la déclaration de leurs locations verbales. Le défaut de déclaration donne lieu à une amende de 60 fr. pour le compte du propriétaire en défaut. Les déclarations doivent être renouvelées chaque année.

Les propriétaires de billards, ainsi que les gérants ou trésoriers de cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations sont invités à faire leur déclaration avant le 30 janvier prochain, s'ils n'ont déjà rempli cette formalité.

Les possesseurs de voitures et de chevaux passibles de la taxe sont invités à en faire modifier la déclaration avant le 30 janvier prochain, à la mairie de la commune où ils ont leur domicile.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Incendie volontaire.

Dans sa séance de lundi, la Cour a procédé aux débats de la première affaire inscrite au rôle, celle de Moreau, Edouard, âgé d'environ 24 ans, journalier à Montreuil-Bellay, accusé d'incendie volontaire commis le 10 octobre dernier, dans une maison appartenant au domicile du sieur Perdriau, chez lequel il était en service.

Le jury a rapporté de la salle de ses délibérations un verdict de culpabilité sur toutes les questions, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a condamné Moreau à vingt ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance de la haute police, et aux frais envers l'Etat.

Nous avons parlé hier, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, du pèlerinage républicain

déjà familier avec Effendon, et lui avait raconté toute son histoire.

— Jusqu'à présent on ne m'a rien accordé, continua-t-il; mais, ainsi que le sage l'a dit, l'homme est un petit ciel et une petite terre soumis à mille variations; que je fasse seulement le premier pas, le reste ira tout seul. Tu es mon ami, Kang-ho (c'était le nom pris pour Effendon); je puis te dire mon plan. Tu sais que le *dessus du ciel* (1) est partagé en dix-neuf provinces qui ont chacune plusieurs *fou* (départements), de même que chaque *fou* se divise en *icheou* (arrondissements), et ceux-ci en *lian* (cantons). Mon titre de lettré me permet d'administrer un de ces derniers. Si je montre de l'habileté, mon nom sera recommandé sur le livre du *li-pou* (2), et j'avancerai rapidement. Je puis dans peu d'années remonter de degrés en degrés les neuf classes, et arriver à porter le bouton de pierre précieuse. Que je réussisse donc à acheter de quelque vieux gouverneur le droit de le remplacer, et le reste sera facile. Seulement, pour cet achat, il faut une forte somme, et c'est afin de la gagner que je me rends à Peking, où les moyens de fortune sont plus nombreux.

— Et que comptes-tu faire? demanda Effendon.

(1) Nom que les Chinois donnent à leur empire.
(2) Il y a six tribunaux ou conseils supérieurs établis à Peking, et qui sont de véritables ministères. Le *li-pou* correspond à notre ministère de l'intérieur.

— Tout ce qui pourra me procurer des *liangs*; car rien ne me coûtera pour en gagner.

Cependant, à mesure qu'ils approchaient de Peking, le nombre des barques augmentait sur le canal, et ralentissait encore leur course.

Ils apercevaient de loin en loin des grandes villes carrées entourées de fortifications que dominaient des arcs de triomphe, des *tas* (1), et les hautes tours des monastères de bonzes.

A quelque distance de ces villes se trouvaient les cimetières où les tombeaux de différentes formes et ornés de pyramides, de statues d'hommes, d'effigies d'animaux, étaient pour la plupart entourés de thuyas et de cyprès.

En passant devant ces champs de repos, Effendon fut témoin de plusieurs cérémonies funèbres que les Chinois célèbrent avec une grande pompe, la vénération pour les morts et le respect pour les parents étant les seules vertus religieuses qui leur soient enseignées.

Dans ces cérémonies, les bonzes précèdent le cercueil porté par une vingtaine d'hommes, et surmonté d'un baldaquin.

Derrière vient une litière dorée, autour de laquelle on brûle des parfums, et où se trouve une tablette portant les noms et les titres du mort, tels

(1) On appelle *tas* ces bâtiments à cinq ou six étages, avec autant de toits avancés, que nous voyons dans toutes les peintures chinoises. On en ignore la destination.

qu'ils doivent être inscrits sur la tombe.

Les enfants suivent, coiffés d'un bonnet particulier, et revêtus par-dessus leurs habits d'une robe de grosse toile.

Arrivé au lieu choisi par l'inhumation, on dépose le corps dans une fosse profonde, on le recouvre de terre mêlée de chaux, et après avoir planté tout autour des bougies parfumées et des étendards colorés, on se met à brûler en l'honneur du mort des chevaux, des habits ou des hommes de papier.

Tout se termine enfin par un repas composé de mets précédemment déposés sur la tombe; et lorsqu'il est achevé, les parents regagnent leur demeure, emportant la tablette dont nous avons parlé.

A quelques *li* (1) de Peking, les embarras qui se multipliaient sur le canal devinrent tels, que les deux voyageurs préférèrent descendre et suivre à pied la route pavée de granit qui conduisit à la capitale du *Céleste-Empire*.

Au moment d'y arriver, ils furent pour ainsi dire arrêtés de nouveau par une revue de troupes qui interceptaient toutes les issues.

Effendon essaya en vain de se faire un passage entre les bataillons, mais il fut repoussé à coups de bambous par les hommes de police, chargés de maintenir les spectateurs.

(1) Mesure chinoise. Il faut dix *li* pour faire une lieue.

Il fallut donc attendre patiemment la fin de la revue.

Tchao, qui trouvait partout l'occasion de parler et de montrer ses connaissances, profita de ce retard pour expliquer le système militaire de la Chine à son compagnon coréen.

Il lui apprit que le *fil du ciel* avait à ses ordres plus d'un million de soldats, tant Chinois que Mongols et Mantchous.

Ces soldats, qui se mariaient et se succédaient de père en fils, étaient dispersés dans deux mille villes fortifiées de l'empire, où ils recevaient de l'Etat une solde et une certaine quantité de terre qu'ils cultivaient à leur profit.

Leur armement était fort varié : il y avait des cavaliers qui combattaient avec des *houets* armés de pointes de fer; d'autres corps étaient fournis de fusils à mèche, d'autres de lances et de javalots; mais la majorité de l'armée se composait de soldats semblables à ceux que l'on passait en revue.

Or, ceux-ci portaient une double tunique, une cotte de maille en nankin, ornée de plaques de métal; un casque en fer, surmonté d'une houppette de crins colorés, un sabre, un arc, un carquois et une petite boîte où se trouvaient leurs cordes et leurs dards de rechange.

Tchao montra à Effendon quelques bataillons d'élite appelés les tigres de guerre, à cause de leur costume d'une seule pièce, collant, zébré et

de l'Anjou auprès de M. de Marcère. Voici ce que dit l'Union de l'Ouest au même sujet :

« Depuis plusieurs jours, nous étions avertis qu'une manifestation de policiers républicains se préparait en Maine-et-Loire pour aller dénoncer les administrateurs du département à la vindicte du ministère de l'intérieur. Aujourd'hui, il paraît que c'est fait ou en train de se faire. Une ambassade est partie, nous dit-on, de Saumur et de Baugé, avec mandat, confié par on ne sait qui, de réclamer la révocation ou le déplacement du préfet et des sous-préfets, jugés trop peu dociles aux inspirations du parti radical. On ajoute que cette ambassade inattendue est attendue à Versailles par le député de Baugé, M. Benoist, qui veut lui servir d'introduit auprès de M. de Marcère et lui prêter, au besoin, le secours de sa faconde aigrelette.

« Malgré le caractère parfaitement sérieux des renseignements qui nous sont apportés à ce sujet, nous ne voulons en parler qu'en faisant nos réserves. Nous refusons de croire que les républicains de Maine-et-Loire et d'ailleurs aient si peu souci de la dignité de leur parti, qu'ils fassent métier de délateurs anonymes. S'ils croient devoir se plaindre de nos administrateurs, n'ont-ils pas, pour porter leurs griefs à la tribune, le verbeux M. Benoist et son collègue, non moins éloquent, M. Maillé? C'est la seule voie qui conviendrait à des gens honnêtes, à des adversaires courageux et loyaux. L'honneur du parti républicain nous paraît gravement atteint, si la délation devient un moyen de gouvernement, et s'il est admis que les ministres se prêtent complaisamment aux commérages de quelques brouillons enrégimentés par des ambitieux en quête de places. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Renouvellement des feuilles de coupons des actions au porteur.

Le Directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que les actions au porteur sont reçues, dès à présent, dans toutes les gares du réseau, pour le renouvellement des feuilles de coupons.

Jusqu'au 15 mars prochain, le coupon d'avril 1877, qui est reproduit dans la nouvelle feuille de coupons, doit rester adhérent aux actions déposées; à partir de cette époque, les actions seront reçues, coupon d'avril détaché.

Paris, 16 novembre 1876.

Signé : E. SOLACROUP.

AVIS AUX CHASSEURS.

Il faut bien se garder, quand on a chassé sans permis en temps prohibé, d'essayer de corrompre l'autorité qui constate votre contravention. C'est ce qui est arrivé à un chasseur qui s'est permis d'offrir de l'argent à un gendarme qui lui dressait procès-verbal.

A la dernière audience correctionnelle de Saint-Jean-d'Angély, dit la Volonté nationale, cette tentative de corruption valut à son

surmonté d'un capuchon à oreille, qui leur donnait quelque ressemblance avec cet animal féroce. Ils étaient armés d'un cimeterre et d'un bouclier de bambous.

Le défilé achevé, les deux voyageurs purent enfin reprendre leur route, et ils ne tardèrent pas à apercevoir les murs de Peking hauts de trente pieds, entourés d'un fossé, et défendus de loin en loin par de grandes tours.

(La suite au prochain numéro.)

L'Economiste français publie un travail statistique d'où il résulte que le chiffre des suicides pendant l'année 1874 est le plus élevé qui ait jamais été constaté en France.

A l'appui de cette assertion, l'Economiste publie le nombre des suicides depuis 1827 jusqu'en 1874.

En 1827, on a constaté 1,542 suicides, soit 4/8 sur 100,000 habitants.

En 1830, on compte 1,756 suicides, soit 5/8 sur 100,000 habitants.

En 1840, le chiffre augmente encore et s'élève à 2,752.

Dix ans plus tard, en 1850, 3,598, soit 10/0 sur 100,000 habitants; en 1860, les suicides s'élèvent à 4,050; en 1870, à 5,000; et enfin, en 1874, à 5,617, soit 15/4 pour 100,000 habitants.

auteur trois mois de prison et 50 francs d'amende.

Melle. — Nous lisons dans la Revue de l'Ouest de Niort :

La société sucrière des Deux-Sèvres, au capital de 800,000 fr., ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de sucre de betteraves à Melle, a décidé dans son assemblée générale qu'elle continuerait ses opérations industrielles.

Châtelleraul. — Un ouvrier de cette localité, âgé de 49 ans, était disparu de son domicile depuis le 17 novembre. Il vient d'être retrouvé noyé dans la Vienne. Il s'était attaché les deux jambes et le bras gauche avec une même corde. On ignore la cause de ce suicide.

Son paletot et son chapeau ont été trouvés à 160 mètres environ en aval du moulin de M. Joigny.

Rennes. — Les outrages à l'armée se multiplient extraordinairement à Rennes depuis quelques mois. Une sorte d'épidémie morale semble y surexciter les hommes de désordre contre les officiers, les sous-officiers et même contre les simples soldats.

(Correspondance universelle.)

Une mort extraordinaire s'est produite la semaine dernière dans la petite ville de Jurgon (Côtes-du-Nord).

Le nommé Lamiré, garçon d'écurie au service de M. Levêque, maître de l'hôtel de l'Écu, a succombé aux atteintes de la morve, après plusieurs jours d'intolérables douleurs, souffertes patiemment, bien que sans espoir de guérison.

Cette maladie contagieuse avait été constatée dans une réunion de médecins.

Ce garçon d'écurie avait, quelques jours auparavant, soigné une jument qui, paraît-il, atteinte de ce terrible mal, succomba malgré tous les soins.

La triste mort de Lamiré a vivement impressionné la population.

Il se vend en ce moment, à Nancy, un papier spécialement imprimé pour expérimenter la coloration des vins. Pour employer ce papier, réuni en petits cahiers assez semblables à ceux de papiers à cigarettes, il suffit de le tremper dans le vin qu'on suppose falsifié. S'il se colore en bleu, le vin est pur; quand les teintes varient, c'est que le liquide contient une quantité plus ou moins grande de matière colorante.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE LANDERNEAU.

On écrit de Quimper, 19 novembre :

Le terrible accident de Wambrechies vient d'avoir son pendant à Landerneau.

Avant-hier, à l'entrée de la ville, sur la route du Faon, qui descend en pente très-rapide vers le chemin de fer, M. Mobian, boulanger à Landerneau, revenait de la noce avec sa femme, dans un char-à-bancs.

La nuit était noire, il était sept heures; le cheval allait à toute bride, et M. Mobian était légèrement échauffé par le repas de la noce.

La barrière du passage à niveau était fermée; un train de marchandises arrivait; mais le cheval, lancé à toute vitesse, saute la barrière, que la voiture écrase, et voilà les voyageurs sur la voie. La locomotive arrive, projette la voiture à 50 mètres, coupe la femme en morceaux et tue le mari. Les entrailles des deux victimes gisaient sur la voie.

Le mécanicien n'avait pu voir la voiture à cause d'une courbe, et le parquet n'a relevé aucune contravention. Les malheureux époux Mobian laissent trois orphelins en bas âge. La femme était enceinte d'un quatrième.

Les funérailles des victimes ont eu lieu hier.

Quand on a relevé M^{me} Mobian, elle était littéralement hachée. Le mari avait eu les cuisses cassées, les bras écrasés; il avait expiré quelques minutes après sa femme.

UN REQUIN DANS LA MÉDITERRANÉE.

On écrit de Marseille :

Un nouveau poisson pour nos pêcheurs

vient de faire son apparition dans la Méditerranée; il n'y a pas lieu de s'en féliciter du reste, et il faut espérer que le requin pris dans le Gran-du-Roi est le seul individu de cette espèce qui, égaré, ait franchi le détroit de Gibraltar.

Il y a quelques années on avait eu à signaler déjà la présence de quelques-uns de ces hôtes incommodes sur nos côtes de l'Océan; mais depuis cette époque nul n'en avait plus entendu parler, et les pêcheurs du Gran-du-Roi étaient loin de se douter que le monstre marin qui, depuis deux ans, éventrait leurs filets, brisait leurs gouvernails, soulevait leurs barques, était un requin.

Il y a quelques mois, le gardien du phare de l'Espignette s'en allait rejoindre à la nage un petit bateau que le vent avait entraîné à quelques centaines de mètres du rivage; le temps était magnifique, et, par un soleil éclatant, bon nombre de spectateurs le regardaient glisser sur les flots. Tout à coup, on aperçoit deux bras qui se dressaient, un monstrueux bouillonnement se produisit, puis l'abîme se ferma, et la mer redevint tranquille. Le malheureux avait disparu.

Dès lors il devint manifeste qu'un monstre marin hantait ces parages; lequel? on ne le savait; personne ne l'avait vu, et on était à cent lieues de penser au requin. Samedi dernier, deux pêcheurs qui avaient jeté leurs filets à sept milles au large, sentirent tout à coup un ébranlement formidable donné à leurs barques; en même temps, la mer s'agitait autour d'eux et brilla de mille lueurs phosphorescentes. La barque faillit être renversée par le choc, mais le filet dans lequel le poisson s'était embarrassé en atténuait la force.

Il était trois heures du matin; ils essayèrent de ramener leur prise au rivage, mais l'animal se débattait avec tant de fureur qu'il était à craindre que la barque ne chavirât. Ils restèrent ainsi jusqu'au jour, et alors une demi-douzaine de bateaux vinrent à leur secours, et l'on put traîner sur la côte un requin mesurant six mètres de longueur et trois mètres et demi de circonférence. Il se débattit pendant douze heures.

Quand on l'ouvrit, on trouva dans l'estomac trois thons de moyenne grosseur, une visière de casquette, des pelotons de laine, des tiges de bottes, un chapeau mou, des jouets d'enfant, un rasoir, des pièces de monnaie, etc. Les organes digestifs n'avaient pas l'air d'avoir souffert de cette ingurgitation d'objets disparates, et nous croyons que dans de semblables conditions l'autruche du Jardin des Plantes ne pourrait lutter que désavantageusement avec le requin du Gran-du-Roi.

Le Journal de Tréguier annonce qu'un lièvre mesurant 1 mètre 20 centimètres vient d'être tué dans ce canton par M. D..., l'un des plus intrépides tireurs du pays.

Ce lièvre vraiment extraordinaire, d'un poil fauve, ressemblait fort à un renard; il était très-haut sur jambes, et, s'il n'avait pas les longues oreilles d'un âne, il s'en fallait peu.

Notre confrère ne dit pas si le civet a été trouvé bon.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TELEGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 22 nov., 8 h. 45, matin.

La presse républicaine, à l'unisson, demande la révision du règlement du Sénat.

La Chambre se montre hostile au projet du cabinet en ce qui concerne les honneurs militaires aux enterrements civils des légionnaires.

Le conseil des ministres avait résolu que les honneurs militaires seraient rendus indistinctement à tout légionnaire défunt « à la porte de leur domicile; » sur la demande expresse de la famille du défunt, l'escorte d'honneur se rendrait à l'église.

La Russie adoucit ses prétentions et cependant, dans l'entourage de M. Thiers, on paraît très-inquiet au point de vue des nouvelles étrangères, on regarde la guerre comme inévitable et jusqu'à ce jour pourtant M. Thiers avait été très-optimiste.

La Russie se plaint de la violation de l'armistice par les Turcs et menace de rappeler Ignatieff. Le consul russe à Belgrade

a été appelé par télégraphe à Saint-Petersbourg.

Les bureaux de la Chambre ont nommé avant la séance d'hier la commission de vingt-deux membres pour l'examen des deux projets de loi dont l'un porte déclaration d'utilité publique pour diverses lignes de chemins de fer et tend à ratifier la convention passée à ce sujet entre le ministre des travaux publics et la Compagnie d'Orléans, tandis que l'autre porte concession à la Compagnie du Nord de divers chemins de fer.

La grande majorité de la commission est hostile à la fusion des petites compagnies avec les grandes. On présage la défaite du ministère.

Au Sénat, M. Paris déposera vendredi son rapport sur la loi relative à la cessation des poursuites, et il en demandera la discussion pour samedi.

La droit témoigne toujours d'une grande confiance dans le succès de ses candidats.

Saint-Petersbourg, 21 novembre.

Le Journal de Saint-Petersbourg publie une dépêche du prince Gortschakoff à l'ambassadeur russe à Londres, comte Schouvaloff.

Cette dépêche répond à celle de lord Derby.

Le chancelier russe dit que la Russie s'est ralliée à la proposition anglaise pour la conférence. L'Angleterre peut compter sur notre concours pour amener une solution pacifique.

Le chancelier montre que les deux cabinets sont d'accord sur la nécessité de la paix, mais ils diffèrent sur les moyens de réaliser ce but. Le cabinet anglais cherche à le concilier avec les stipulations conclues dans un autre temps, une autre situation et d'autres idées.

L'Angleterre ne tient pas compte des vingt années écoulées, ni de ce que l'expérience a démontré. L'action européenne a été condamnée à l'impuissance par les stipulations du traité de 1856, dont la Porte profite pour perpétuer un régime ruineux, désastreux et révoltant pour la conscience de l'Europe, avec la certitude de l'impunité.

Si les puissances veulent faire œuvre sérieuse, elles ne doivent pas persévérer dans un système qui laisse subsister les germes du mal; il faut reconnaître que l'indépendance et l'intégrité de la Turquie doivent être subordonnées aux garanties réclamées par l'humanité, par les sentiments de l'Europe chrétienne pour le repos général.

La Porte a enfreint la première les engagements de 1856 relatifs aux sujets chrétiens.

C'est un droit et un devoir pour l'Europe de lui dicter les conditions moyennant lesquelles le statu quo politique créé par le traité de 1856 peut être maintenu, et puisque la Porte est incapable de remplir ces conditions, c'est un droit et un devoir pour l'Europe de se substituer à la Porte pour assurer leur exécution.

La Russie peut moins que toutes les autres puissances consentir au renouvellement de palliatifs, de demi-mesures et de programmes illusoire.

Mais, en considérant la question comme d'intérêt général, le prince Gortschakoff repousse toute arrière-pensée, toutes vues personnelles.

Il conclut en exprimant le désir d'agir de concert avec l'Angleterre, afin que les principes servant de bases à la pacification ne restent pas lettre morte, programme stérile, sans sincérité et laissant suspendus des périls sur les deux pays et sur l'Europe.

(Agence Havas.)

M. de Bourgoing et M. de Chaudordy ont quitté hier soir Paris pour se rendre à Constantinople par la voie de Brindisi.

MM. Tivy et Després sont partis avant-hier soir. Ils s'embarqueront à Brindisi avec les plénipotentiaires français à la conférence.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. décembre.	70	42		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	733			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	665	10	
4 1/2 % J. novembre.	100	20		Crédit Mobilier.	153	75	1 95	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	540	7	50
5 % J. novembre.	104	45		Crédit foncier d'Autriche.	480			Société autrichienne, j. janv.	520	2	50
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	382	50	1 55	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			Est, jouissance nov.	620	10		Orléans.	330		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	489			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	996	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	328	50	
1865, 4 %	508	2		Midi, jouissance juillet.	775	2	50	Nord.	332		
1869, 3 %	373			Nord, jouissance juillet.	1267	10	8 25	Ouest.	328		
1871, 3 %	368			Orléans, jouissance octobre.	1035			Midi.	327		
1875, 4 %	485	2		Ouest, jouissance juillet, 65.	667	30	1 50	Deux-Charentes.	302		
Banque de France, j. juillet.	3750	20		Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1335	10		Vendée.	367	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	685			Compagnie parisienne du Gaz.	18	35	75	Canal de Suez.	520		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	390	12	50	Société immobilière, j. janv.	295						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	730										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin	express-poste.
9	45	(s'arrête à Angers)
10	1	omnibus-mit.
11	37	soir,
12	10	omnibus-mit.
13	17	express.
14	37	omnibus-mit.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	30 minutes du matin	direct-mit.
9	20	omnibus.
10	41	express.
11	38	omnibus-mit.
12	44	soir,
13	28	omnibus-mit.
14	28	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

- Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron; camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.
- Taies d'oreillers, brodées sur toile.
- Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 150 fr. la pièce. -- Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.
- Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.
- Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.
- Cols, jolie toile, deux belles piqûres, à 95 c. la pièce.
- 50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.
- Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Sur baisse de mise à prix. En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 3 décembre 1876, à deux heures de l'après-midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 47, appartenant aux héritiers Lorrain, et très-propre au commerce. Mise à prix, 16,000 francs. S'adresser aux héritiers LORRAIN ou à M^e CLOUARD. (593)

A VENDRE

DE SUITE, En bloc ou par lots.

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit des Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs. S'adresser, pour traiter, à MM. MÉSARD et JUETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE PORTION DE MAISON Située à Saumur, Avec ou sans écurie. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou par parties, VASTES CAVES PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges, 42, à Saumur, se charge, sans frais, de faire faire tous recouvrements de créances, tant à Saumur que dans toutes les villes de France et de l'étranger; les honoraires ne sont dus et ne peuvent être prélevés que sur les sommes encaissées, lesquelles sont versées de suite au client, aussitôt après l'encaissement. (583)

GIRARD-RATOUIS

Ebéniste et Marchand de Menbles, 38, rue du Portail-Louis, Saumur. A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de joindre à sa fabrique d'ébénisterie la fabrication des BILLARDS et leurs réparations. Il tiendra toutes les fournitures concernant le billard; le tout à des prix modérés. (590)

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins moussoux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER 48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

MAISON A PARIS Paiement de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

RECouvreMENTS.

On traite par correspondance.

PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESEUR, Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique. Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris. Prix très-modérés. Dépôt de toutes les spécialités médicales. Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. 50 pour les départements 4 fr.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous. ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol.	200 fr.	BALZAC. Soixante édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères.	180 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré.	85 fr.	CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées.	100 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée.	700 fr.	MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida.	100 fr.
DUFUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas.	90 fr.	MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8.	300 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux.	25 fr.	MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures.	148 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché.	80 fr.	LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8.	55 fr. 50
Causés célèbres illustrées, 7 vol. in-8.	49 fr.	LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 vol.	600 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés.	390 fr.	PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°.	120 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°.	42 fr.	L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°.	65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, LAMOTTE, LEMERLE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris; Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite aux catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix: 60 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean. Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS. Saumur, imprimerie de P. GODET.